



SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 09369

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport: 23/11/2209/03				
Concerne contrôle dans le cadre d'une vente contrôle périodique  Type d'habitation a maison papartement cautres:				
Demandeur: Celticher - Selfice				
Personne sur place :				
Adresse de la visite: Lue F. TELWAGNE, 32-4577 STREE				
Date de visite : OS / Aff Date d'émission : 99/2//Références client : NC				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛘 271 🝂 276 bis et dérogations 🚅 271 bis 🗖 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branchement :				
Nombre de tableaux : / nombre de circuits terminaux : / 6				
Description	F	n ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation			V do on ordro	dérog.
Etat du matériel électrique installé		X	<del>-</del>	
Mesures de protection contre les contacts directs		7		
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement de à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	es dispositifs			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et d continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	e la			
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		<b>X</b>		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle				J.
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		X		1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	Ω		X	
Résistance de dispersion de la prise de terre : $\Omega$		X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équiper	nent individuel de l'	agent SOCO	TEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes: & Abreuce de plan e leche que de l'astalle				
* la Voleur d'isolement per reflert à le Terre est				
inférieux au un nimum le pol de 0,5 M2 Kina				
a de terminer.				
Conclusion:				
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur.				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au uterme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le détai prescrit par la reglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au uterme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Nom et visa du demandeur pour réception:				
Nom et visa du demandeur pour réception :  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL				1/0215
CUFFARO www.certigreen.be Tél. 0471/580,708			V8	
CUFFARO WWW.dertig		.708		
C SOLUTE STATE OF THE STATE OF				1/2
SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be				